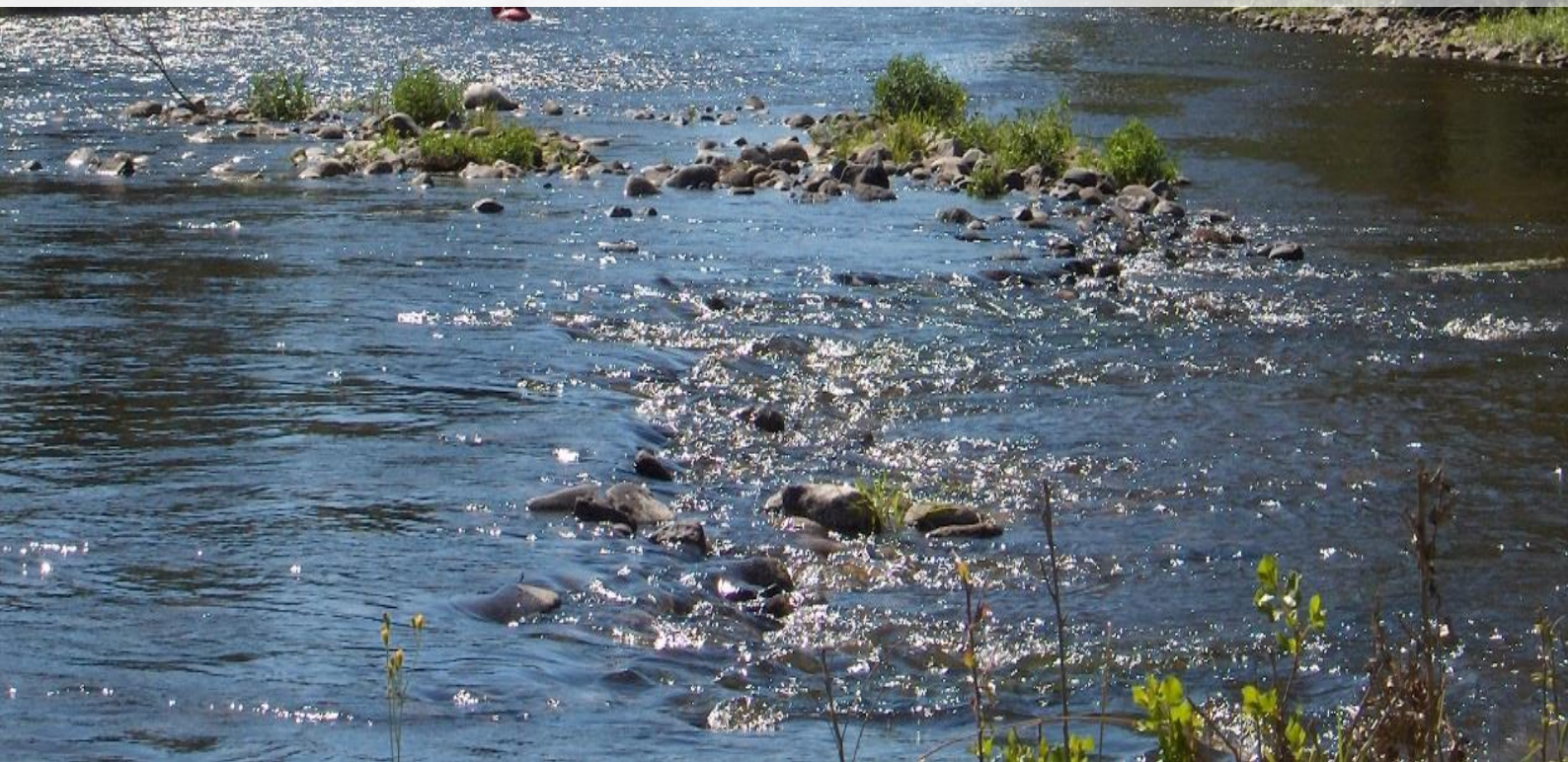




## Compte-rendu du bureau de la CLE 08 mars 2018 à Chanteuges



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

La Région   
Auvergne-Rhône-Alpes



Structure porteuse  
ETABLISSEMENT **PUBLIC**  
**LOIRE**

## Liste des participants :

Nom- Prénom	Organisme	Invité	Présent	Excusé
Francis ROME	Président de la CLE	●	●	
Jean-Paul ARCHER	Vice-Président de la CLE	●	●	
Franck NOEL-BARON	Etablissement public Loire	●		●
Gérard SOUCHON	Communauté de Communes du Haut-Allier	●	●	
Marc CHAMPEL	Représentant des maires d'Ardèche	●		●
Jean-Marc BOUDOU	Représentant des maires du Cantal	●		●
Olivier HOENNER*	Représentant des maires du Puy-de-Dôme	* Démissionnaire		
René SOULIER	Représentant du SMAT du Haut-Allier	●	●	
Yannick BAYLE	Agence de l'Eau Loire Bretagne	●	●	
Jean-Luc CARRIO	Direction Départementale des territoires de Haute-Loire	●	●	
Sébastien DAMBRUN	Direction Départementale des territoires de Lozère	●		●
Alain BONNET	AF Biodiversité	●	●	
Sylvain LECUNAS	EDF	●	●	
André DUBOIS	France Hydroélectricité	●		●
Jean-Claude PULVERIC	FDAPPMA de Haute-Loire	●	●	
Caroline DUPUIS	Représentante de la Chambre d'Agriculture de Lozère	●	●	

Le jeudi 08 mars 2018, à la salle de la poste de Chanteuges, le bureau de la CLE du SAGE du Haut-Allier s'est réuni.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Validation des cahiers de charges :
  - ◆ de l'étude gestion quantitative (HMUC),
  - ◆ de l'étude relative à la ressource souterraine « Monts du Devès »,
- 2) Validation du guide de lecture simplifiée du SAGE par catégorie d'acteurs,
- 3) Présentation du rapport d'activités 2017,
- 4) Présentation pour avis de l'avenant au dossier Poutès,
- 5) Points divers.

## 1) Validation des cahiers des charges

### a. de l'étude gestion quantitative (HMUC)

Mme LAGALY rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de leur procédure de SAGE, les Commissions Locales de l'Eau du Haut-Allier et de l'Allier aval ont choisi de mener conjointement une étude quantitative à l'échelle du bassin de l'Allier. Cette étude a pour objectifs principaux d'affiner les connaissances sur l'adéquation besoin-ressource, mais également d'estimer les tendances d'évolution climatique, démographique et économique afin d'adapter au mieux la gestion des ressources sur chaque territoire.

Elle précise qu'une première réunion de cadrage sur le cahier des charges avait eu lieu en décembre 2017 avec les services de l'Etat concernés (DDT43, 63, 48, 18, 15, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et de bassin, Agence de l'Eau et BRGM) par le périmètre d'étude. Elle indique qu'une réunion de commission technique globale, réunissant les acteurs des territoires du Haut-Allier et de l'Allier aval a été organisée fin février pour présenter la version n°2 du cahier des charges afin de recueillir d'éventuelles remarques avant validation par les instances des 2 SAGE.

Une présentation du cahier des charges de l'étude quantitative (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) rédigé en partenariat avec l'animatrice du SAGE de l'Allier aval, est ensuite effectuée.

M. LECUNA indique qu'EDF, pour obtenir une bonne vision du productible, travaille avec les données récoltées durant les dix dernières années, pour ensuite se projeter sur les 10 prochaines.

M. CARRIO, représentant de la DDT 43, demande si les résultats de l'étude HMUC réalisée par la DDT 42 sur le territoire du SAGE Loire en Rhône-Alpes ont été pris en compte.

Mme LAGALY explique qu'elle a pris contact avec l'animateur du SAGE Loire en Rhône-Alpes et que certains éléments ont été intégrés au cahier des charges. Elle précise que les retours d'expériences sur les études quantitatives (adéquation besoin-ressource) des SAGE Alagnon, Dore et Loir ont également permis d'alimenter la rédaction du cahier des charges.

M. CARRIO indique que les fuites dans les réseaux entraînent une perte d'eau considérable. Sur nos territoires, les réseaux sont très anciens et certains présentent des rendements < 30%.

M. BAYLE, représentant de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, indique que la diminution de près de 30% du budget de l'Agence ne va pas améliorer la situation.

M. PULVERIC, représentant de la fédération de pêche de Haute-Loire, explique que les plantations d'épicéas, réalisées dans les années 50, notamment au bord de la Seuge, entraînent une diminution du débit de la rivière.

M. CARRIO n'est pas si catégorique et indique que les études menées en hydrologie forestière prouvent qu'il faut intégrer de nombreux paramètres avant d'arriver à ce type de conclusion (rétention du brouillard par la forêt...). Il précise qu'en revanche, il est important de privilégier les essences locales en bordure de cours d'eau.

Les membres du bureau s'accordent à dire qu'il serait nécessaire de travailler sur les périodes d'arrosage des cultures et éviter les créneaux de forte chaleur (12h-16h).

A l'issue de cette discussion, les membres du bureau valident le cahier des charges.

## b. de l'étude relative à la ressource souterraine « Monts du Devès »,

Mme LAGALY précise que suite au comité technique organisé le 06 mars et devant la complexité du fonctionnement hydrogéologique de la masse souterraine « Monts du Devès », le constat est partagé du besoin d'une expertise hydrogéologique pour définir les campagnes de mesures complémentaires nécessaires (secteur, dimensionnement...) permettant une extrapolation à l'échelle de la masse d'eau.

Ainsi, il apparaît plus judicieux de conduire deux études :

- La première prévoirait dans un premier temps la finalisation de la collecte des données existantes, puis la construction d'une méthodologie permettant de connaître le fonctionnement et la vulnérabilité des aquifères du Devès. La méthodologie devra être construite de manière à apporter les éléments de connaissance nécessaires (estimation des ressources disponibles) à la mise en place d'un schéma de gestion. Une quantification et un chiffrage des campagnes de mesures à mettre en place pour atteindre cet objectif seront proposés.
- La seconde consisterait en l'application de la méthodologie, à la réalisation des campagnes de mesures, et à l'analyse des résultats obtenus.

Les membres du bureau valident cette proposition, mais font part de leur volonté de mettre en place dès à présent des actions simples permettant de protéger cette ressource souterraine (travail partenarial avec les gestionnaires d'infrastructures en lien avec les concentrations en chlorure liées au salage des routes, amélioration des pratiques agricoles...)

## 2) Validation du guide de lecture simplifiée du SAGE par catégorie d'acteurs

Mme LAGALY présente les retours et observations reçus suite à l'envoi du guide de lecture aux membres de la CLE.

Mme DUPUIS, représentante de la Chambre d'agriculture de Lozère, demande à ce que le lien de téléchargement des documents du SAGE soit ajouté dans le document.

Mme LAGALY indique que les documents sont en téléchargement sur le site internet du SAGE.

M. CARRIO indique qu'il manque la pagination des pages 16 et 17.

Les membres du bureau soulignent le travail de synthèse effectué et valident le contenu du guide.

## 3) Présentation du rapport d'activités 2017

Mme LAGALY présente le rapport d'activités 2017 de la CLE.

Aucune remarque n'est enregistrée en séance sur le rapport d'activités qui sera présenté en l'état lors de la prochaine réunion de CLE.

Concernant le guide d'application de la règle n°1 du SAGE, M. CARRIO insiste sur la nécessité de présenter les coûts des solutions alternatives proposées pour remplacer la pose de buses.

M. SOUCHON demande si des guides d'entretien de cours d'eau existent.

Mme LAGALY lui indique que chaque DDT, en parallèle de la réalisation de la cartographie des cours d'eau, a rédigé un document expliquant les attentes et les règles concernant l'entretien régulier des cours d'eau. Elle précise que ces informations ont été envoyées dans la newsletter du SAGE n°2 et lui ré-enverra le lien.

#### 4) Présentation pour avis de l'avenant au dossier Poutès,

Mme LAGALY indique que la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes souhaite obtenir l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier sur la version optimisée du projet d'aménagement du barrage de Poutès.

Les principales modifications seraient les suivantes :

- Exploitation à une cote supérieure de 3 m à la cote du cahier des charges => économie de construction de la station de siphonage, longueur de la retenue passerait de 350m à 400m,
- Hauteur maximale de l'ouvrage 7m au lieu de 4m,
- Débit maximum turbiné de l'aménagement actuel est conservé (28 m<sup>3</sup>/s au lieu de 20 m<sup>3</sup>/s), car prise d'eau ne change pas,
- Proposition de 91 jours de mise en transparence complète de l'ouvrage par ouverture des clapets de transit sédimentaire, complétée par la reprise des dispositifs existants (passe à ralentisseurs, passe à bassins et ascenseur). Durant cette période la circulation piscicole dans le tronçon court-circuité sera améliorée.

L'optimisation envisagée permettrait d'améliorer les performances environnementales du projet Nouveau Poutès, tout en minimisant le coût et en augmentant l'efficacité énergétique du projet.

M. LECUNA précise que les difficultés de la migration rencontrées pour le franchissement du barrage de Poutès s'observent principalement au moment de la dévalaison. Les poissons se perdent dans la retenue. Les suivis scientifiques réalisés ont permis de mettre en évidence le temps moyen mis par les poissons pour franchir le barrage :

- Temps médian de passage à cote haute (650.20 NGF) = environ 20H
- Temps médian de passage à cote basse (644.70 NGF) = 3.6H

Il indique que le différentiel de longueur entre la retenue obtenue entre les cotes 642 et 639 NGF est très faible => de l'ordre de 50m.

M. BONNET, représentant de l'Agence Française pour la Biodiversité, demande quelle a été la période d'étude pour la dévalaison.

M. LECUNA répond que le suivi s'est effectué durant le mois de mars.

Les membres du bureau souhaitent savoir comment va être gérée l'ouverture des vannes au moment de la mise en transparence de l'ouvrage (durée, période,...).

M. LECUNA répond que les vannes seront ouvertes progressivement pour éviter la dégradation des habitats situés en aval du barrage. Il précise que c'est le comité de suivi qui aura en charge de déclencher les phases d'ouverture. Durant l'automne, il faudra être attentif à ce que l'on observe au barrage de Langeac. Au printemps, le début de la période de migration sera peut-être plus complexe à déterminer.

Les membres du bureau demandent quels seront les travaux réalisés sur les dispositifs de franchissement à la montaison.

M. LECUNA indique que la zone de transition située entre la passe à ralentisseurs et la passe à bassins n'est pas très efficace. La nouvelle configuration propose la suppression de la passe à bassins et une modification de la passe à ralentisseurs avec mise en place macro-rugosités pour permettre aux différentes espèces de franchir l'ouvrage. L'ascenseur à poissons sera maintenu mais des travaux de déroctage sont prévus pour descendre 2.40m en dessous du niveau actuel.

La question du calendrier de travaux est ensuite abordée et M. LECUNA indique qu'ils se dérouleront du printemps 2019 à fin 2021, ce qui permet de gagner un an sur le planning initial.

A l'issue des discussions, les membres du bureau valident cette nouvelle proposition et tiennent à saluer la philosophie générale de concilier une production d'électricité renouvelable et non productrice de gaz à effets de serre, à une transparence pour les espèces piscicoles et migratrices comme le saumon, et une transparence sédimentaire.

### 5) Points divers

M. ROME informe les membres du Bureau que la DREAL de bassin et l'Etablissement public Loire ont ouvert hier une consultation concernant le plan de déversement en saumons pour 2018. Ayant reçu cette information très tardivement, ce point n'a pas pu être inscrit à l'ordre du jour du bureau.

Il déplore fortement que cette consultation ne porte uniquement que sur les aspects techniques : validation des points de déversement sur lesquels, ponctuellement et à titre exceptionnel, des travaux en rivière ou des pêches prévues pourraient mettre en péril le déversement.

Il indique aux membres du bureau qu'il souhaite faire part du mécontentement du territoire sur l'absence de prise en compte de la stratégie proposée par le territoire amont.

*Le courrier envoyé est présenté en annexe.*

Les membres du bureau arrêtent ensuite la date du 4 avril à 14h30 pour réunir la CLE.

L'ordre du jour étant épuisé, M. ROME lève la séance à 12h30.

## Annexes



Commission Locale  
de l'Eau du SAGE  
du Haut-Allier  
42 avenue Victor Hugo  
BP64  
43300 LANGEAC  
T : 06 33 47 69 20  
aude.lagaly  
@eptb-loire.fr

[www.sage-haut-allier.fr](http://www.sage-haut-allier.fr)

Langeac, le 26 mars 2018

Monsieur Daniel FRECHET  
Président de l'Etablissement public Loire  
2 Quai du Fort Alleaume  
CS 55708  
45 057 ORLEANS Cedex

Nos réf. : SHA/AL/18/007  
Dossier suivi par : A. Lagaly

### **Objet : Consultation de la CLE du SAGE du Haut-Allier sur le plan de déversement saumon 2018**

Monsieur le Président,

La DREAL Centre, au titre de la DREAL de bassin, a souhaité consulter les acteurs locaux sur les modalités de l'alevinage saumon sur l'axe Loire Allier pour la saison 2018.

Vous trouverez ci-dessous l'avis de la CLE du Haut-Allier (pour rappel : 165 communes et tous les acteurs territoriaux du bassin) qui s'appuie sur un Bureau du 8 mars dernier, ainsi que sur les contributions écrites des fédérations départementales de pêche de la Lozère et de la Haute Loire, membres de la CLE.

Nous avons noté que la consultation portait uniquement sur des aspects matériels et ponctuels : validation des points de déversement sur lesquels, ponctuellement et à titre exceptionnel, des travaux en rivière ou des pêches prévues pourraient mettre en péril le déversement.

Cette modalité de travail, qui vise à questionner les acteurs locaux sur des détails de déversement et qui refuse de se questionner sur la stratégie, n'est pas acceptable.

Le territoire du Haut Allier (Haute-Loire, Lozère et Ardèche essentiellement) a réaffirmé depuis de nombreuses années sa volonté de faire du retour du saumon sur les frayères un outil de développement durable de son territoire. Le symbole que représente le saumon dans les efforts de reconquête de la qualité des milieux aquatiques, les potentialités demain d'une pêche durable, responsable et strictement encadrée, en matière de développement économique sont au cœur de notre démarche. Nous aimerions que cette vision globale soit intégrée aux politiques publiques conduites autour du saumon.

Le territoire du SAGE du Haut-Allier comprend 95 % des frayères historiques du saumon sur l'axe Allier. Il s'agit du linéaire le plus propice pour la reproduction de l'espèce tant du point de vue de la morphologie du cours d'eau (succession de rapides et de fosses), que de la qualité physico-chimique (qualifiée de "bonne" à "très bonne") ou encore de la température des eaux (inférieure à 20°C). Tous ces critères ont été retenus depuis très longtemps pour définir les catégories piscicoles en fonction des populations et des espèces présentes : la partie amont, classée en 1ère catégorie, étant de fait, très favorable aux salmonidés.



Or les efforts d'alevinage se reportent d'année en année sur les zones en aval de Brioude, au profil de rivières de plaine, aux eaux chaudes (supérieures à 23 °C) et aux caractéristiques physicochimiques dégradées. L'association Logrami dans des études argumentées estime à 10 % (5 à 15%) le taux de survie des alevins dans ces conditions.

Or c'est précisément dans ces zones, dont le taux d'échec est de 90 %, que l'effort d'alevinage est porté soit 239 000 alevins pour 2018 dont 23 900 seulement survivront.

Les mesures transitoires d'exploitation du barrage EDF de Poutès (suite à un abaissement de 10 mètres de la retenue) tant en 2017 et qu'en 2018, ont permis de faire passer le transit des saumons dévalants de 21 jours fin avril en 2016 à environ 3h mi-mars en 2017!! (Source : suivi acoustique dans le cadre du projet AMBER 2017 et 2018)

La question de la variabilité génétique et de l'instauration de "zone refuge" sur les zones amont, que l'on peut entendre, empêche-t-elle de raisonner intelligemment ?

Par ailleurs nous souhaiterions connaître les raisons qui ont conduit à imposer les déversements suivants et ce depuis des années:

- 50 000 alevins sur la Dore, dont l'accès amont est bloqué par le barrage de Sauviat et dont les rejets de l'usine pharmaceutiques de Vertolaye ont entraîné l'interdiction de consommer le poisson pêché, et où les pêches électriques ont montré que tous les poissons en aval du rejet sont (deviennent) des femelles ...
- 150 000 alevins sur la Gartempe, où, sur les 120 barrages, une grande partie n'est pas équipée pour le franchissement, et où les acteurs locaux sont au mieux indifférents mais le plus souvent dubitatifs voire hostiles.

Nous nous interrogeons très sérieusement sur les modalités de gouvernance autour des politiques publiques menées sur le saumon de l'axe Loire Allier par la DREAL.

Inviter 99 personnes dans le cadre d'un groupe d'appui au conseil scientifique, mais ignorer systématiquement les avis des instances légitimes et représentatives à l'échelle du bassin (CLE) n'est pas de bon gouvernement.

Mener une politique publique de sauvegarde d'une espèce en danger contre l'avis des acteurs locaux est une condition d'échec avérée.

Nous souhaitons impérativement, et ce, quelle que soit la décision prise sur les modalités d'alevinage du saumon 2018 sur l'Axe Allier, que l'avis défavorable de la CLE du Haut-Allier et des acteurs locaux soit mentionné, diffusé et associé à la notification des prescriptions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président de la CLE  
Francis ROME**

